

DES MAINS PLUS ATTENTIONNÉES, UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR LE PERSONNEL ET LA CLIENTÈLE

LES MAINS QUI SOIGNENT MÉRITENT UN MEILLEUR SALAIRE

La qualité des soins repose sur les relations interpersonnelles. Le travail effectué en soins de longue durée et en soins communautaires est très personnel et exigeant. Pourtant, les gens, surtout des femmes, qui s'occupent des Néo-Écossaises et des Néo-Écossais les plus vulnérables ne reçoivent pas un salaire équitable.

Pendant des décennies, le gouvernement a imposé un gel salarial ou une augmentation bien inférieure au taux d'inflation. De nombreux travailleurs et travailleuses de ces secteurs doivent occuper deux emplois, travailler dans plus d'un établissement ou faire des heures supplémentaires, juste pour joindre les deux bouts.

Il y a actuellement des centaines de postes de préposé(e) en soins continus (PSC) et d'infirmier ou infirmière auxiliaire autorisée (IAA) à pourvoir en Nouvelle-Écosse. Le premier ministre Houston s'est engagé à pourvoir ces postes et à embaucher 1 000 PSC supplémentaires. Mais pourquoi voudrait-on travailler en Nouvelle-Écosse, sachant que le gouvernement provincial nous refuse un salaire, des avantages sociaux et un régime de retraite équitables, qu'il attaque les syndicats et qu'il coupe dans les services publics ?

LA CLIENTÈLE MÉRITE PLUS DE MAINS ATTENTIONNÉES

Les histoires d'effectifs insuffisants entraînant une incapacité à répondre à nombre des besoins fondamentaux des résidentes et résidents sont devenues trop courantes. Nous croyons que le gouvernement provincial doit prendre des mesures immédiates pour accroître la dotation en personnel afin de pouvoir fournir les soins de longue durée et les soins communautaires dont les gens ont besoin.

Les travailleuses et travailleurs font face à une charge de travail ingérable et rentrent souvent chez eux avec un sentiment d'échec, parce qu'ils ont été incapables de donner les soins qu'ils aimeraient fournir. La plupart des employeurs obligent le personnel à faire des heures supplémentaires et laissent le premier appel de maladie non remplacé. Le personnel se retrouve à travailler en sous-effectif. Ces pratiques ne sont pas durables. Elles causent de l'épuisement professionnel, des accidents et des départs du secteur, en plus de représenter un sérieux obstacle à l'arrivée de recrues dans le système.

Dans les maisons de soins infirmiers, un minimum de 4,1 heures de soins directs par résident et par jour est nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux de la clientèle, mais la charge de travail doit demeurer raisonnable.

NOUS FAISONS AUSSI PARTIE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Les soins de longue durée font partie intégrante du continuum des soins de santé. Le gouvernement doit inclure les soins de longue durée dans ses plans. Ce n'est pas un pan distinct du système à qui on ne laisse que les restants. Le système devrait fournir des soins de santé de la naissance à la fin de la vie, dans les hôpitaux et dans les soins communautaires et les soins de longue durée.

ENCHÂSSONS LE MINIMUM DE 4,1 HEURES DANS LA LOI

Contactez votre député(e) ! Demandez-lui d'augmenter le salaire du personnel des établissements de soins de longue durée et d'enchâsser dans la loi le ratio personnel-résident de 4,1 heures de soins directs par résident par jour.

Rendez-vous au MoreCaringHands.ca pour trouver les coordonnées de votre député(e) provincial(e) et aider à repenser les soins de longue durée.

Rejoignez la conversation en ligne ! #NSpoli #DayOfAction

Un message du Comité de coordination des soins de longue durée et des services communautaires du SFCP-Nouvelle-Écosse.